

## SÉNAT

Le lundi 25 septembre 1961

La séance est ouverte à 8 heures du soir, le Président étant au fauteuil.

Prière.

## SÉANCE D'URGENCE

## CONVOCATIONS DES SÉNATEURS

**L'honorable Walter M. Aseltine:** Avant d'aborder nos travaux réguliers, je tiens à expliquer aux honorables sénateurs la raison pour laquelle ils ont été rappelés pour assister à une séance du Sénat ce soir. On constatera que l'ordre du jour prévoyait une séance pour le mardi 26 septembre 1961. Quand le Sénat s'est ajourné, le 14 septembre dernier, on ne pensait pas que des mesures législatives nous seraient envoyées de l'autre endroit avant demain. Entre-temps, cependant, l'autre endroit a adopté un certain nombre de projets de loi et il a fallu rappeler les sénateurs un jour plus tôt. Une telle initiative a été prise en vertu d'une motion relative aux séances d'urgence qui a été adoptée le 13 décembre 1960 et dont voici la teneur:

Que si, pendant la présente session du Parlement, un événement imprévu se produit, au cours d'un ajournement du Sénat, événement qui, de l'avis de Son Honneur le Président, motive la convocation du Sénat avant la date fixée dans la motion tendant audit ajournement, Son Honneur le Président soit autorisé à informer les sénateurs, à leurs adresses déposées chez le greffier du Sénat, de se réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion en vue de l'ajournement; et le défaut de réception de cet avis par un ou plusieurs sénateurs ne le rendra ni insuffisant ni invalide.

L'avis prescrit dans la motion a été envoyé aux honorables sénateurs. Voilà pourquoi nous nous réunissons un jour plus tôt.

DISPOSITIF D'INTERPRÉTATION  
SIMULTANÉE

## INSTALLATION AU SÉNAT

**L'honorable W. Ross Macdonald:** Honorables sénateurs, avant que nous commençons nos travaux, permettez-moi de dire qu'en entrant au Sénat ce soir, j'ai remarqué qu'on avait aménagé deux cabines dans le vestibule. J'imagine qu'elles servent à l'interprétation simultanée. Pourrait-on me dire si le dispositif fonctionne en ce moment?

**L'honorable M. Hnatyshyn:** Oui, il fonctionne.

**Son Honneur le Président:** Sauf erreur, il fonctionne maintenant mais il fonctionnait déjà le 14 septembre quand le Sénat s'est réuni après le congé d'été.

**L'honorable M. Macdonald (Brantford):** Où est l'installation?

**Son Honneur le Président:** Elle est bien dissimulée.

**L'honorable M. Aseltine:** Lors d'une séance antérieure, j'ai fourni des explications complètes à ce sujet aux honorables sénateurs qui étaient présents. Quand la clef, placée à hauteur du genou, est à la position «up» on entend l'anglais, et quand elle est à la position «down», on entend le français. Toutefois, il faut utiliser les écouteurs.

**L'honorable M. Macdonald (Brantford):** Le dispositif dessert-il aussi la tribune des courristes du Sénat?

**L'honorable Arthur W. Roebuck:** Si le chef de l'opposition (l'honorable M. Macdonald) n'a pas remarqué l'installation du dispositif, c'est peut-être parce que le travail accompli dans les couloirs est splendide. La sculpture, la teinture des planches, etc., témoignent de tant d'habileté qu'en entrant au Sénat on ne s'aperçoit pas des travaux qui ont été faits.

Je tiens à rendre hommage à ceux qui ont exécuté avec habileté les deux cabines situées en avant de la salle et dont a parlé mon ami. Nombre d'entre nous en sont venus à croire que l'artisanat est chose du passé, parce qu'un si grand nombre de travaux sont accomplis en série par des machines, quoiqu'avec beaucoup de précision et d'utilité. Cependant, l'époque de l'artisanat n'est pas encore révolue, ainsi que le prouve ce magnifique exemple de travail de haute qualité, qui relève du maître et de l'artiste. Je vous recommande tous de jeter un coup d'œil sur le travail accompli dans les couloirs.

## LOI CONCERNANT LE SERVICE CIVIL

## PREMIÈRE LECTURE

**Son Honneur le Président** informe le Sénat qu'un message a été reçu de la Chambre des communes avec le bill C-71, concernant le service civil du Canada.

Le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

## DEUXIÈME LECTURE

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?